

**ARRETE PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
DU SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES DE L'UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2, L714-1, D714-41 à D714-54 et R719-79,
- Vu** les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,
- Vu** le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifié,
- Vu** les statuts du Service Commun Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) adoptés par le conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en sa séance du 22 novembre 2011, modifiés,
- Vu** le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 26 avril 2016, portant élection de monsieur Denis VARASCHIN à la présidence de l'université,
- Vu** la proposition du conseil des sports en date du 3 septembre 2020,

ARRÊTE

- Article 1 :** Monsieur Olivier FRESCHI, professeur d'éducation physique et sportive en fonction au service des sports de l'université Savoie Mont Blanc, est nommé directeur du service des sports, à compter de ce jour et pour une durée de quatre ans.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.
- Article 4 :** La directrice générale des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry le 15 SEP. 2020



Denis VARASCHIN